

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Séance n°5 du 16 novembre 2022

Délibération n°DEL2022161103

Objet : modification du plan de financement du diagnostic trame verte et bleue du PETR Pays du Ruffécois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 22
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 9

Le seize novembre 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de La Faye le 9 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne-Marie - Mme BAUDRILLART Agnès – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent.

Etaient excusés : M. BEAU Jacques - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ) - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme LAMAZIERE Véronique – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Etaient absents : M. GUYON Jean-Guy - M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine - M. GEOFFROY Fabrice – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole – M. POINSET Cyril - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient excusés : M. FORT Jean-Paul – M. SEGUINAR Clauddy.

Etaient absents : M. BŒUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. JOURDAN Pascal-Olivier – POUX Pierre - M. STYNS Guy – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU RUFFÉCOIS :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2018.0523.09 du Comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 5 décembre 2018 ;
- Vu la délibération n°2019.2711.04 du Comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 27 novembre 2019 ;
- Vu la délibération n°2021120505 du Comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 12 mai 2021 ;
- Vu la délibération n°DEL2022090306 du Comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 9 mars 2022 ;

AR Prefecture

016-200050094-20221116-DEL2022161103-DE
Reçu le 01/12/2022

Considérant la demande du service instructeur du programme LEADER de préciser le montant et le taux d'aide sollicité dans la délibération.

Monsieur le président propose de préciser le plan de financement LEADER de la manière suivante :

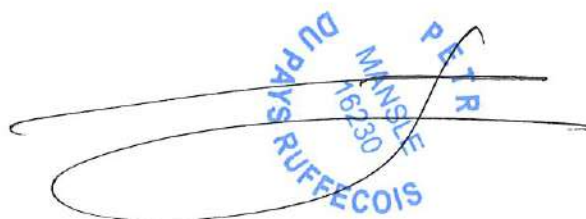
DEPENSES		RECETTES		
Rémunération stagiaires	6 394,50 €	LEADER	5 722,80 €	80%
Réalisation outil(s) pédagogique(s)	759,00 €	Autofinancement	1 413,70 €	20%
TOTAL	7 153,50 €	TOTAL	7 153,50 €	100%

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement présentée.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.